



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

N°CT2019.2/037

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREEZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/037
Identifiant télértransmission	094-200058006-20190410-lmc19065B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

Nombre de votants : 72

Vote(s) pour : 72

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/037
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19065B-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

N°CT2019.2/037

OBJET : Aménagement - ZAC du Centre-Ville de Sucy-en-Brie - Lancement de la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-3, R.123-1 à R.123-5, L.123-4 à L.123-16 et R.123-6 à R.123-23 ;

VU le code de l'expropriation et notamment les articles L.110-1, R.112-4, R.112-6 et R.112-7, L.131-1, L.132-1, R.131-1 et suivants, R.131-3 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil municipal de Sucy-en-Brie du 11 avril 2016 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre-Ville ;

VU la délibération du conseil municipal de Sucy-en-Brie du 17 octobre 2016 désignant la SADEV 94 comme aménageur de la ZAC Centre-Ville et approuvant le traité de concession d'aménagement de la ZAC ;

VU le traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre-ville signé le 27 octobre 2016 avec la SADEV 94 ;

CONSIDERANT que le projet d'aménagement de la ZAC Centre-ville vise à :

- La recomposition du Centre-ville et du tissu urbain avec le renforcement de l'offre de logements incluant des commerces en rez-de-chaussée afin de dynamiser le commerce de proximité ;
- Le réaménagement et la refonte des espaces publics avec la création de lieux de convivialité ;
- La requalification du marché et la mise en valeur des espaces problématiques du Centre-ville tels que les abords du Château ;
- La réorganisation du stationnement et l'optimisation de l'offre de places.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/037
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190410-lmc19065B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

CONSIDERANT que le projet d'aménagement de la ZAC Centre-ville répond à un objectif de développement durable pour la commune de Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que le projet de la ZAC Centre-ville constitue un projet d'intérêt général pour les motifs suivants :

- Améliorer l'offre des logements sur la commune en associant des logements locatifs et en accession libre;
- Requalifier et recalibrer l'offre en commerces afin de renforcer et de maintenir l'attractivité de la commune ;
- Réaménager le centre-ville en valorisant les espaces patrimoniaux existants (Château et Marché) et en les densifiant dans un processus de développement durable ;
- Développer l'offre en équipement sur le Centre-ville ;
- Favoriser le maintien des espaces verts préexistants au regard de l'espace Jean Marie Poirier, du parvis du Château et des abords du Marché) à travers une recomposition paysagère optimale ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne la Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité en vue de l'opération de la ZAC Centre-ville à Sucy-en-Brie.

ARTICLE 2 : **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de prescrire conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire pour le projet de la ZAC Centre-ville.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la procédure.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/037
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19065B-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

ARTICLE 4 : **PRECISE** que le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de la cessibilité sera la SADEV 94.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/037
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19065B-DE-1-1